

LUPPY

Janvier

2002



**INFORMATIONS
MUNICIPALES**

BULLETIN N° 9



Le mot du Maire

L'année 2001, la première du 3^e millénaire, était l'espérance d'une ère meilleure. Malheureusement, les événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats Unis ont ébranlé le monde entier, avec toutes ses conséquences.

Dix jours plus tard, c'est l'explosion de l'usine AZF à Toulouse qui attire l'attention de tous.

L'année 2002, va être marquée par la venue de l'euro, nouvelle monnaie européenne avec laquelle il va falloir se familiariser.

2002 sera aussi, une année d'échéance électorale. Les élections présidentielles et législatives se succéderont.

Au niveau de notre commune.

Depuis mars 2001, le Conseil Municipal avec ses nouveaux élus s'est mis en place. Il continu à gérer les dossiers en cours, dans la continuité et l'esprit de l'équipe précédente.

C'est ainsi que les travaux de la placette du Blancpain, l'allongement des trottoirs route de Beux et de Tragny et enfin une portion de la route de Tragny ont été terminés.

Les travaux connexes momentanément interrompus pendant l'hiver, sont déjà bien avancés.

Des travaux d'enfouissement de réseaux, route de Béchy verront le jour cette année.

Dans un avenir proche, nous allons engager l'étude de diagnostic de notre assainissement, afin de le remettre en conformité.

L'intercommunalité qui est à l'ordre du jour entre les différentes municipalités du secteur, risque de modifier nos habitudes. En effet, les instances nationales nous incitent fortement à opter pour cette gestion, sans quoi nous passerions à coté de nombreuses dotations de fonctionnement.

J'espère que cette nouvelle direction ne nous enfermera pas dans un carcan administratif supplémentaire.

C'est après ce tour d'horizon, que le Conseil Municipal et moi même, nous vous présentons nos meilleures vœux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Hervé BELLOY

Les infos utiles



ADRESSES UTILES

A .N.P.E METZ tél : 03.87.75.92.60

U.E.M METZ tél : 03.87.34.44.44

Société Mosellane des eaux tél : 03.87.66.26.57

Perception REMILLY tél : 03.87.64.60.47

Correspondance RL : Mme Thérèse LAUVRAY

EGLISE

Culte Catholique : Presbytère de REMILLY (L'abbé Jean Luc JOST)

Conseil de fabrique : Président M. Georges DEIBER

LOISIRS

Foyer RURAL : Président M. Yvon RISSE

Club du 3° Age : Président M. Jean GUILLE

Comité des fêtes : Président M. Gérard LACROIX

DIVERS

Déchetterie REMILLY

du lundi au vendredi de 15h00 à 19h00

le samedi de 10h00 à 19h00

Collecte ordures ménagères lundi matin

Tri sélectif une fois sur deux

NAISSANCES	MARIAGES	DECES
Lindsay LENORMAND Eva SAUNIER Florine BELMONTET	Laurence LAUVRAY et Daniel DEMANGE Sylvia DARBELLEY et Pierre – François BARBIAN Danielle BOUR et Jean – Marie KOEHLE Claude GERMAIN et Nathalie ENGEL	Simone GUILLE Augusta THOMAS Eugenie GIRARDIN Fernand ROGET

La vie au village

SECURITE :

Depuis le printemps 2001, les 3 passages piétons de la rue principale sont éclairés.
N'hésitez pas à les emprunter.

Nous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs.

EN BREF :

Carte d'identité :

Pour l'établissement de la carte nationale d'identité, il vous faut :

- l'ancienne carte – 2 photos – 1 extrait de naissance ou le livret de famille des parents.

Se présenter en mairie pour établir le dossier.

Les nouveaux habitants

M. ET MM. ROBIN	11, rue du haut de la mare
M. ET MM. KOCHLE	1, rue des malins prés
M. ET MM. DI FRANCO	23, rue de la corvée
MM. MAGALI WEISS	21, rue principale
M. ET MM. PINOT	5 bis, impasse de la vignotte
M. ET MM. GEIGER-ERDEN	10, rue du blancpain

NOUVEAUX TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

à compter du 1^o janvier 2002

Manifestations gratuites pour la municipalité et l'école.

Associations : au coup par coup : **25 €uros**

Habitants de LUPPY

‡ caution : **150 €uros**

‡ vin d'honneur : **40 €uros**

‡ repas divers : **60 €uros**

‡ jeunes : **25 €uros**

‡ nettoyage salle : **30 €uros**

‡ utilisation cuisine : **25 €uros**

Autres cas : à définir au coup par coup.

‡ photocopies : **0,15 €uros**

OUVRIER COMMUNAL

Depuis avril 2001, Monsieur GOLDONI a été employé dans le cadre d'un contrat emploi solidarité (CES), à raison de 20h00 par semaine et pour une durée de 6 mois.

Le CES a été reconduit pour une seconde période de 6 mois (jusqu'en avril 2002), à condition que Monsieur GOLDONI suive une formation de 168 heures, réparties sur octobre – novembre – décembre.

Ces heures de formation sont prises sur le temps de travail.

C'est pour cette raison que certains travaux n'ont pas pu être exécutés en temps voulu.



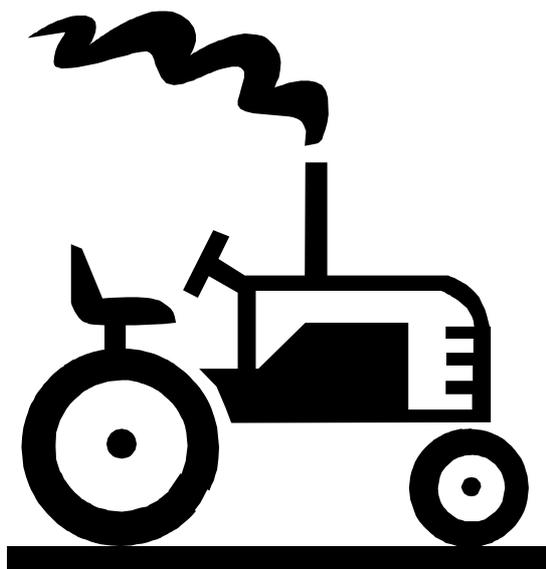
ASSAINISSEMENT

Depuis plusieurs années, le maire a participé à de nombreuses réunions avec les élus des communes du même bassin versant, pour envisager une étude de projet collectif d'assainissement.

L'ensemble des communes du canton de DELME ayant le même projet, les municipalités de notre bassin versant ont décidé de les rejoindre.

Cette étude est la première étape dans un projet d'assainissement. Elle consiste à analyser l'état actuel de notre réseau en ayant une vue sur d'éventuelles fuites et une analyse sur les entrées d'eaux extérieures au réseau (sources, fontaines etc...)

Un investissement onéreux va s'étaler sur plusieurs années.



SIVU

Tarif ordures ménagères :

342 F. / par personnes et par an

TGV

L'étude TGV avance petit à petit.

Les fouilles archéologiques ont eu lieu cet été, uniquement dans les terres agricoles (prés et terres labourables).

Elles se poursuivront au courant de l'hiver dans les forêts.

Actuellement, le projet entre dans la phase des expropriations. Au fur et à mesure que l'étude avance, nous avons de plus en plus de précisions sur les surfaces expropriées.

La commune de LUPPY a environ 12 ha d'emprise de forêt communale.

La SCET (organisme chargé des expropriations du foncier pour le compte de RESEAU FERRE de France) nous a proposé d'échanger ces 12 ha contre une forêt voisine appartenant à la ville de HAGUENAU (anciennement forêt de MOYEUVRE).

Celle-ci étant à vendre, cela pourrait être une opportunité !

L'O.N.F est chargé d'expertiser les forêts. Les résultats nous donneront des bases de discussions.

Les propriétaires privés sont également concernés par les expropriations. Ils seront contactés individuellement par les agents de la SCET.

Quant aux gros travaux (ouvrages d'art et terrassements), ils ne commenceront pas avant la fin 2002, voire début 2003.



TRAVAUX CONNEXES

Les travaux connexes consistent à rétablir les chemins ruraux après un remembrement. Ils sont généralement subventionnés à 60 % par le Département, dans une procédure d'un remembrement traditionnel.

Or à LUPPY, le remembrement s'est fait dans le cadre du contournement, afin de rétablir le parcellaire traversé par la nouvelle route.

Il se trouve que les travaux connexes qui sont inclus dans le périmètre perturbé du remembrement (donc directement liés au contournement), sont subventionnés à 100 % par le Département.

Suite aux différentes rencontres entre la commune, le Département et la D.D.A les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres.

L'entreprise la mieux placée a été la ST. EUROVIA de FLORANGE, avec la répartition suivante :

- Travaux subventionnés à 100 % : 2 388 000 FHT soit 364 048 €
- Travaux subventionnés à 60 % : 882 000 FHT soit 134 460 €
dont 352 800 FHT soit 57 784 € à la charge de la commune.

L'entreprise a commencé les travaux fin septembre 2001.

Les intempéries sont venues interrompre le chantier à la mi – novembre.

La rue du Flopré (derrière les Ecoles) est terminée.

La route de BEUX est partiellement achevée.

Il reste à exécuter la portion prévue, chemin du Joli Fou.



Les travaux finis en 2001

	COUT HT	SUBVENTIONS HT
☆ Placette du Blancpain	83 009 F.	26 300 F.
☆ Route de Tragny	199 292 F.	156 244 F.
☆ Pose d'une dalle dans la maison Clément	37 610 F.	
☆ Pose de trottoirs rue de Tragny	38 946 F.	} 50 090 F.
Pose de trottoirs rue de Beux	96 633 F.	
☆ Changement des projecteurs terrain de foot (dont 5 080 F. du CS Luppy)	9 480 F.	9 480 F.

Les coûts des travaux d'investissement, sont exprimés en HT. La différence, représente la T que la commune paie, mais qui est récupérée 2 années plus tard.

RAPPEL DROIT DE CHASSE :

Les personnes ayant vendu ou acheté des terres, sont priés de le signaler en mairie au cours du mois de janvier 2002, ceci pour la mise à jour du rôle de chasse.



GRAFFITIS DANS LE LAVOIR

Dernièrement, le tribunal a jugé un jeune d'un village voisin pour avoir en juillet 2000 (**taguer**) notre lavoir route de Tragny. Il lui a été également reproché d'avoir effectué d tapage nocturne.

Monsieur le Maire ayant porté plainte, le jeune s'est vu condamné à une amende de 5920 F.

Les parents sont vivement encouragés à inciter à plus de civisme de la part de leur enfants, afin d'éviter le renouvellement de tels actes.

* Notre jeunesse (...) est mal élevée. Elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens. Nos enfants aujourd'hui (...) ne se lèvent pas quand un vieillard entre dans une pièce. Répondent à leurs parents et bavardent au lieu de travailler. Ils sont tout simplement mauvais.

SOCRATE (479-399. AV. JC)



LUPPY	
Canton de PANGÉ (483 habitants)	
MAIRE	
Hervé BELLOY 46 ans - Agriculteur	
Mairie	
11 Rue Principale 57580 LUPPY Tél. 03 87 57 71 93 Fax 03 87 57 71 93	
Les élus : André GASCARD (1er adj.), Christian CHOLEY, Jean-Christophe JAEGLÉ, Joël JOTTER, Gérard LACROIX, Pascal MARCHAL, Martine MATTERN, Gabriel MILONE, Alain REZNY, Jean-Paul ROGET	
Secrétaire de mairie : Edith BAUDIN	

Les délibérations 2001

Le Conseil Municipale s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2001.

Il a pris les décisions suivantes.

- Il accepte un chèque de 8 270 F. de Groupama, suite aux dommages électriques sur l'horloge de l'église.
- Il accepte un chèque de 2 000 F. du comité des fêtes (pour participation au feux d'artifice du 14 juillet) et un chèque de 6 380 F. pour la location de la salle.
- Vote 600 F. de subvention pour les enfants scolarisés à Rémilly.
- Election du Maire et des Adjoints.
- Approuve le compte administratif 2000, qui se solde par un excédent global de 1 430 716,28 F.
- Approuve le compte de gestion 2000, présenté par le percepteur.
- Décide de maintenir le taux des 4 taxes.
- Approuve les nouvelles dénominations des lieudits après le remembrement.
- Autorise le Maire à signer la convention des travaux connexes avec le département.
- Conteste la fermeture d'une classe maternelle par l'inspecteur d'Académie.
- Accepte un chèque de 905 F. en règlement d'un dégrèvement de la taxe foncière, suite à une perte de récolte.
- Accepte le devis s'élevant à 12 533,40 F. pour les travaux sylvicoles.

l'EURO.
NOTRE monnaie



0,33 F



0,13 F



0,07 F



0,66 F



1,31 F



3,28 F



6,56 F

13,12 F



32,80 F



65,60 F



131,19 F



327,98 F



655,96 F



1311,91 F



3279,79 F

1 € = 6,55937 F. Les valeurs sont arrondies selon les règles en vigueur. cm / aony